Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260413-2026_27CM-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire
Date de la convocation : 02/04/2026 adressée par voie électronique le 02/04/2026 et affichée en mairie le même jour
Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents : 14 ; Votants : 14
Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, M. Armel DENIS Fabien ALIX, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Mathieu JEANNIN, Aglaé DE GRAAF.

N°27-2026- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIVOM CANCALE ST-BENOIT ST-COULOMB ST-MÉLOIR

Rapporteur : Mme Le maire

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) qui regroupe les communes de Cancale, Saint-Méloir-des-Ondes Saint-Coulomb et Saint-Benoît-des-Ondes. Madame le maire rappelle que l'objet de ce syndicat était, à sa création, de proposer des œuvres et services présentant un intérêt général pour les communes, en matière de développement touristique et économique, de mise en commun des services d'ordures ménagères, d'aménagement et d'entretien des voies.
La plupart de ces compétences ont été reprises par Saint-Malo Agglomération.
Toutefois, la procédure de dissolution du SIVOM ne pourra intervenir que lorsque la question du devenir du site de Blessin (ancienne déchetterie désaffectée) sera réglée.

1- Election d'un délégué titulaire :
S'est porté candidat :
- M Stéphane PRULHIÈRE
2- Election d'un délégué suppléant :
S'est porté candidat :
- M. Armel DENIS
Vu l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégués sont élus par chaque Conseil Municipal, parmi ses membres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour),

APPROUVE que M Stéphane PRULHIÈRE soit le délégué titulaire et que M Armel DENIS soit le délégué suppléant.
CHARGE Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX